

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-1296

présenté par

Mme Florence Goulet, M. Chenu, Mme Diaz, M. Rivière, M. Clavet, Mme Joncour,
Mme Ménaché, M. Rambaud, Mme Rimbert, M. Frappé, Mme Marais-Beuil, Mme Levavasseur,
M. Meizonnet, M. de Fleurian, Mme Blanc, M. Limongi, Mme Roullaud, Mme Pollet,
Mme Colombier, M. Dessigny, M. Schreck, M. Lottiaux, Mme Martinez, M. Gery, M. Sanvert,
M. Pfeffer, Mme Lelouis, Mme Joubert, M. Amblard, M. Boccaletti, M. Patrice Martin et
M. Tesson

ARTICLE 33

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.